



# CHARTRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La présente charte a pour objectif de définir les orientations, les droits et les devoirs entre le président du club affilié à la FFT et tout enseignant professionnel du club, quel que soit son diplôme.

Elle servira de guide afin de favoriser le dialogue au sein du club entre l'employeur et l'enseignant salarié.

Ainsi, le président et l'enseignant professionnel de tennis s'engagent réciproquement sur les points suivants.

## 1/ LES VALEURS

Connaître, partager et respecter les valeurs de la Charte d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts de la FFT, notamment en matière de protection des mineurs, dans toutes les activités du club, en particulier éducatives. **(Charte éthique fédérale)**

## 2/ LE VIVRE-ENSEMBLE

Adopter une posture et un comportement d'ouverture, respectueux et tolérant envers tous les acteurs du club et de son environnement.

## 3/ LE RESPECT DES DIPLÔMES

Suivre les prérogatives d'exercice des diplômes et respecter l'obligation d'affichage de la carte professionnelle en cours de validité et le diplôme pour chaque enseignant. **(Code du sport)**

## 4/ LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Respecter les obligations légales et conventionnelles encadrant l'activité professionnelle du salarié (contrat de travail, santé-sécurité, formation professionnelle, etc.). **(CCNS / CoSMoS / Afdas)**

## 5/ LE CONTRAT DE TRAVAIL & LE SUIVI PROFESSIONNEL

Établir pour tout enseignant salarié un contrat de travail auquel est adossée une fiche de poste.

Ces documents seront complétés par des objectifs fixés par le club en concertation avec l'enseignant pour la saison sportive.

Ces objectifs seront réactualisés chaque année lors de l'entretien annuel d'appréciation (EAA).

## 6/ LA PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENTES ACTIONS DE L'ENSEIGNANT

Favoriser et évaluer le temps passé par l'enseignant hors du terrain (suivi administratif, suivi des sportifs, animations du club, réunions avec le bureau, développement du club, formation continue, etc.).

Cette évaluation fera l'objet d'un échange entre le club et l'enseignant lors de l'entretien annuel d'appréciation.

## 7/ UN PROJET PARTAGÉ

Construire et animer de manière concertée (dirigeants, enseignants) le projet sportif et éducatif du club s'inspirant des propositions fédérales.

## 8/ LA COMMUNICATION ET LA VIE DU CLUB

Associer les enseignants à la gouvernance du club.

Impliquer les enseignants dans la communication interne et externe du club.

## 9/ FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Accompagner les dirigeants et les enseignants à participer aux actions de formation proposées par les instances fédérales, institutionnelles, sportives, etc.